

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre, les membres de l'Assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du chaire à Villaudric.

## Votants :

**C3G :** Maryse AUGER, Véronique MILLET, Thierry BORTES, Philippe SEILLES

**CCCB :** Joël CAMART, Catherine CLAYES, Diane ESQUERRE, Gérard GUERCI, Anne-Sophie PILON, Patrice SEMPERBONI, Charles de LASSUS SAINT-GENIES, Sandrine PENAVALAIRE,

**CCF :** Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE, Patrick IGON, Pierre JEANJEAN, Denis PARISE, Bouchra ROUYER,

**CCHT :** François CODINE, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Françoise MOREL CAYE, Romain VANHECKE

**CCVA :** Thierry ASTRUC, Jean-Michel JILIBERT, Mylène MONCERET, Daniel REGIS,

**Absents ayant donné pouvoir :** Thierry SAVIGNY à Anne-Sophie PILON, Nadine ABAD à Colette SOLOMIAC, Jean-Marc DUMOULIN à Daniel REGIS

**Présent suppléant sans droit de vote :** Pierre ARTIGUE

**Secrétaire de séance :** Charles de LASSUS SAINT-GENIES

**Domaine : Contractualisation**

**Délibération n°: 24/140**

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 16/09/2024

Membres présents : 32

Pouvoir : 3

**Objet : Demande de labellisation niveau 2 PAT Pays Tolosan**

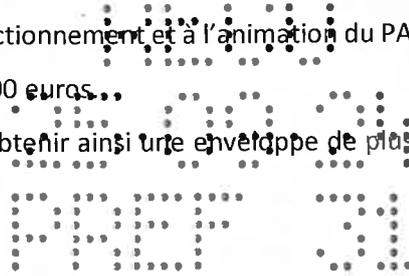
Colette Solomiac rappelle que les Projet Alimentaire de Territoire (PAT) sont des stratégies reconnues par le ministère de l'Agriculture, issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture (2014). Ils ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, le développement des circuits courts ou encore les restaurations collectives durables.

Il existe deux niveaux de reconnaissance suivant l'état d'avancement du projet :

- Le niveau 1, qui correspond aux projets collectifs émergents, attribué pour 3 ans non renouvelable (**PETR Pays Tolosan lauréat de cette reconnaissance en juillet 2022**).
- Le niveau 2, qui correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, systémiques, pilotées par une instance de gouvernance établie, à l'aide de moyens humains et financiers associés. Il est attribué pour une période de 5 ans renouvelable.

La labellisation de niveau 1 a permis concrètement au PETR Pays Tolosan de se positionner sur deux AAP :

- AAP PNA pour lequel un financement au fonctionnement et à l'animation du PAT Pays Tolosan avait été obtenu pour une enveloppe de plus de 50 000 euros.
- AAP Plan France Relance Mesure 13B et d'obtenir ainsi une enveloppe de plus de 320 000 euros pour 12 projets issus du territoire.



Ce vendredi 05 juillet, le Ministère de l'agriculture et de la Souveraineté alimentaire lance un appel à candidatures " Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux", dans l'objectif de financer le passage des PAT en phase opérationnelle, c'est-à-dire le passage des PAT en niveau 2.

Les PAT de niveau 2 sont ceux dont l'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, systémiques, pilotées par une instance de gouvernance établie à l'aide de moyens humains et financiers associés.

**Il est proposé de candidater à une reconnaissance PAT de niveau 2.**

**Entendu l'exposé de la Vice-Présidente,**

**Et, après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

**-Approuve la proposition de candidature telle qu'énoncée supra**

**-Mandate le Président pour signer tout acte et tout document relatif à ce dossier.**

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures

**Pour extrait conforme, le 23 septembre 2024**

**Le Président,**

**Patrice LAGORCE**

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 23 septembre 2024  
Au registre sont les signatures